

Le Conseil d'État rejette un recours contre l'Ecovallée

L'association de défense de l'environnement Capre 06 avait attaqué le Projet stratégique et opérationnel de l'EPA, en dénonçant une absence d'étude d'impact environnemental

Déception pour l'association de défense de l'environnement Capre 06. Le Conseil d'État vient de rejeter le recours qu'elle avait formé contre le projet d'aménagement de l'EPA Nice Ecovallée, dans la plaine du Var. Dès 2015, Capre 06 avait attaqué la délibération approuvant le plan stratégique et opérationnel (PSO) de l'Établissement public d'aménagement Nice Ecovallée. L'association dénonçait l'absence d'étude d'impact environnemental global de ce vaste projet sur 10 000 hectares et 15 communes, une opération d'intérêt national qui comprend notamment un centre d'affaires et une « technopole urbaine du développement

durable », avec pôle multimodal, bureaux, logements, université, parcs, etc.

Rebondissements

Le tribunal administratif de Nice lui avait donné raison en juillet 2017 : il avait annulé le PSO, estimant qu'une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 impactés par le projet de l'EPA aurait dû précéder son approbation. Démarche qui, selon le tribunal, n'avait pas été entreprise par l'EPA. Mais, un an plus tard, les écologistes perdaient une autre manche devant la cour administrative d'appel de Marseille qui validait le projet (arrêt finalement annulé pour irrégularité de procédure).

Capre 06 avait alors décidé,

en septembre 2018, de porter le dossier devant le Conseil d'État. En vain. La juridiction administrative suprême a annulé les décisions de 2017 du tribunal de Nice, et l'arrêt de la cour administrative de Marseille de 2018. Mais suit finalement le même sens que cette dernière, en estimant que le projet stratégique opérationnel est un document interne de pilotage, « qui ne présente aucun caractère réglementaire » et qui est « uniquement programmatique », et que cette « circonstance ne permet pas à lui conférer le caractère d'un acte faisant grief » c'est-à-dire qui porterait atteinte aux droits et obligations des administrés.

En clair, selon le Conseil



Capre 06 reproche à l'EPA Nice Ecovallée de ne pas avoir réalisé d'étude d'impact environnemental en amont de l'aménagement de la plaine du Var.

(Photo François Vignola)

d'État, le PSO ne peut pas faire l'objet d'un recours juridique.

Fin d'une bataille, une autre en cours

Sylvie Bonaldi, présidente

de Capre 06, est déçue, mais ne baisse pas les bras. Dans la même optique, toujours pour dénoncer « l'absence d'évaluation de l'impact environnemental du projet d'aménagement de la plaine

du Var », l'association a indiqué avoir « déposé un recours contre le plan local d'urbanisme métropolitain en janvier, devant le tribunal administratif de Nice ».

Y. D.

Pour les nageurs sauveteurs, la saison a déjà débuté

Les prémices de l'été. Sur les plages de Nice, trois des dix postes de secours ouvrent dès aujourd'hui (de 9 à 18 heures, comme pendant tout l'été) même si la météo n'est pas de la partie ! Heureusement, c'est sous un ciel parfaitement bleu que les entraînements des nageurs-sauveteurs se sont déroulés depuis une semaine, sur la plage de Magnan. Quand *Nice-Matin* est allé à leur rencontre, ils étaient seize à effectuer un

stage de surveillant de baignades et des activités nautiques. Au programme : simulations de noyades et situations de crise. Bouée tube, paddle de sauvetage, palmes, masque et tuba, les nouvelles recrues enfilent leur équipement en un rien de temps.

« Stage rude »

Entre serviettes de plage et amoureux du soleil, les futurs nageurs sauveteurs se sont exercés pour un test

final. « Un examen pratique et théorique », précise le lieutenant Stéphane Nollion, chef du centre d'incendie et de secours de la Tour Rouge. Ce responsable de la surveillance des baignades à Nice et Beaulieu-sur-Mer évoque « un stage rude » et une « formation exigeante ». Il poursuit : « On leur apprend tous les rudiments du sauvetage de surface avec le matériel utilisé par le service départemental d'Incendie et de secours. » Munis d'une grille d'évaluation, trois formateurs sur six ont été réquisitionnés pour cet entraînement grandeur nature. Les comportements ont été scrutés, les performances analysées. « On est dans les détails », commente Vincent Vilain, lieutenant formateur. Le stage requerrait « rigueur », « concentration », « professionnalisme » et « méthodologie ». « Ils sont le reflet de la profession », renchérit le gradé. Et les apprentis ne manquent pas de motivation. À 18 ans, Mathias est comme un poisson



Les stagiaires nageurs sauveteurs se sont entraînés sur la plage de Magnan.

(Photo Éric Ottino)

dans l'eau : « Avant de passer pompier volontaire, je trouve que c'est une bonne étape. »

« Comme ça qu'ils apprennent le mieux »

Par équipe de deux, les stagiaires ont porté secours au formateur en mer tandis que le reste des candidats

observaient. Chaque simulation était suivie d'un briefing collectif. « On privilégie une pédagogie particulière : on ne leur donne pas la solution mais on essaie de leur faire trouver. C'est comme ça qu'ils apprennent le mieux », certifie le lieutenant Vilain. La formation est axée sur la prévention, la surveillance, l'in-

tervention et les relations publiques. Ces piliers du métier de sapeur-pompier inculqués aux petits nouveaux. Une douzaine de jeunes supplémentaires seront bientôt recrutés lors d'un second stage. Quant aux plages, le dispositif de sécurité sera entièrement effectif le 1^{er} juillet.

MANON REINHARDT

Les règles de sécurité

Si les Niçois et les touristes entendent profiter des beaux jours, si le soleil finit par réapparaître, quelques règles essentielles demeurent. « Ne pas se baigner après un repas copieux, ne pas s'aventurer trop loin si l'on n'est pas un bon nageur, ne pas présumer de ses forces, surveiller les enfants en permanence, respecter les flammes de plage », re-

commande le lieutenant Stéphane Nollion. La flamme verte indique une baignade sans danger ; orange : attention danger ; rouge : trempette interdite. « Dès que la flamme est hissée au-dessus du poste de secours, la plage est surveillée. Il ne faut pas hésiter à demander des renseignements aux nageurs sauveteurs », rappelle-t-il.